

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27/06/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement Dominique DUNAUD), Camille DUDOGNON, Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Isabelle LEON (en remplacement d'Edith LERENARD), Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement d'Alexandre MAZIN), Monique REIX-BUSSY, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY),

EXCUSES : Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Louis BREGAINT, Sylvette CHADELAUD, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Hubert LEHMANN, Philippe STEYAERT.

Isabelle LEON a été élue secrétaire de séance..

2013 – 102 : DELAISSE RD 39 / ZAE DE SOUMAGNE – TRANSFERT DE PROPRIETE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que le Conseil Général de la Haute-Vienne est propriétaire d'un délaissé d'environ 1 000 m², zone grisée sur le plan annexé à la présente délibération, au carrefour de la RD 39 et de la voie d'accès à la ZAE de Soumagne à Saint-Léonard de Noblat.

Après discussion avec le Conseil Général et les entreprises présentes sur la ZAE de Soumagne, il serait pertinent que le Département transfère la propriété de ce secteur pour que la Communauté de Communes de Noblat puisse créer un parking à destination des employés tout en respectant les impératifs de sécurité (zone de visibilité...) définis par les services du Conseil général.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour solliciter, auprès du Département de la Haute-Vienne, le transfert de domaine public de cet emplacement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite le transfert de domaine public du délaissé conformément au plan joint.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 juillet 2013

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)
[Déconnexion](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#) [Création d'acte](#) [Recherche](#)

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : DELAISSE RD39/ ZAE DE SOUMAGNE- TRANSFERT DE PROPRIETE

Date de transmission de l'acte : 27/09/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 27/09/2013

Numéro de l'acte : 2013-102B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130710-2013-102B-DE

Date de décision : 10/07/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public